



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 19 septembre 2025
Grefe_0135_Communications éditées_lju

Communications

Situation Pôle Santé – septembre 2025 :

Il y a 6 mois environ, la Municipalité se tenait devant le Conseil communal pour demander un crédit de soutien à la reconstruction de l'hôpital. Crédit accordé à la quasi-unanimité, ce dont elle le remercie. Pour rappel, au départ le projet était alors explicitement conditionné au soutien du Canton : cautionnement de l'emprunt, mais encore décret couvrant les charges comptables additionnelles liées à l'investissement.

En juillet, le Conseil d'Etat a fait les annonces que tout le monde connaît. Comme l'a très bien exprimé la conseillère communale et députée Mme Céline Baux devant le Grand Conseil, les nuits de certains élus ont été courtes pendant quelques semaines.

Le Conseil de fondation décide toutefois de continuer sur sa lancée pour la levée de fonds.

Fin août 2025, les discussions sont entamées avec le Conseil d'Etat et l'administration cantonale. Leurs intentions sont rapidement éclaircies : ils doivent trouver plusieurs centaines de millions de francs d'économies dans les années à venir. Les coupes initialement annoncées sont toutefois reconnues comme étant disproportionnées. Ils demandent donc à la Municipalité de leur communiquer quels seraient les montants maximaux supportables pour la Commune.

Le 15 septembre 2025, le Conseil de fondation transmet l'information que la coupe maximale supportable pour le Pôle Santé serait de CHF 670'000.00 relativement au résultat 2025. Étant donné que 2025 devrait se solder sur un déficit d'environ CHF 800'000.00, l'hypothèse est ainsi que le Conseil d'Etat non seulement renoncera aux coupes pour 2026, mais encore acceptera de couvrir un déficit modique, afin de laisser le Pôle respirer et de lui laisser le temps de trouver des solutions pour l'avenir.

En parallèle – et c'est là un point très important –, l'administration annonce par oral que le projet de reconstruction ne sera finalement pas soutenu, au vu de l'évolution des finances cantonales. Un courrier lui est tout de même envoyé pour requérir ce soutien, sans illusion sur la réponse.



Parc
**Gruyère
Pays-d'Enhaut**



Ce refus prévisible, combiné à l'ultimatum de l'ECA, signifie que le Conseil de fondation devra revoir sa copie dans les 3 ans à venir. Il n'est en effet pas concevable d'engager des millions issus des poches du contribuable communal et de nombreux et très généreux donateurs privés sans la garantie d'un soutien cantonal pérenne. La Municipalité voit aujourd'hui que ce soutien peut disparaître du jour au lendemain. Bien qu'il ne soit pas dans la tradition vaudoise de fermer des hôpitaux par voie de décision, comme cela se pratique dans les autres cantons, le contexte évolue aujourd'hui dangereusement.

Afin de minimiser les risques, il revient au Conseil de fondation et à la direction de travailler sur un modèle pour l'avenir qui soit à la fois économiquement supportable et adapté aux besoins de la population. Au vu des circonstances politiques, le défi est considérable. Les esprits s'activent néanmoins, et plusieurs modèles ont déjà été ébauchés, dont certains pourraient permettre le maintien de lits sous certaines formes, y compris pour les fins de vie ; et dont tous impliquent l'amélioration de la prise en charge communautaire.

La Municipalité est convaincue que c'est en proposant des systèmes innovants, plutôt qu'en subissant par la contrainte un démantèlement progressif, qu'elle obtiendra *in fine* le meilleur résultat. Tout sera mis en œuvre pour y parvenir.

Cela ne diminue en rien l'importance des actions politiques, telles que les lettres ouvertes, les mobilisations et les pétitions, qui signalent l'adhésion de la population à l'existence même d'une institution de santé dans leur région et donnent du courage pour continuer de se battre. Que les initiateurs, organisateurs et signataires soient donc vivement remerciés de leur engagement.

La Municipalité tiendra le Conseil communal informé de l'évolution de ce dossier.

Modifications lors du changement d'horaire des trains 2026 :

En date du 1er septembre 2025, la DGMR et le MOB ont sollicité une entrevue avec la Municipalité pour l'informer des futurs horaires 2026 qui entreront en vigueur en décembre 2025.

La DGMR est l'organe responsable de fournir les meilleures prestations possibles en matière de transports publics. Elle assure le développement de l'offre sur le territoire cantonal, en respectant le cadre légal de la Confédération.

Elle a notamment œuvré en faveur de l'élargissement du réseau MOBILIS à notre région et elle a favorisé l'augmentation des cadences entre Les Avants et Château-d'Oex, qui s'est concrétisée par un dédoublement des trains entre 06h00 et 10h00 et en fin de journée, depuis 2023.

Force est de constater que cet essai est un échec au niveau de la fréquentation. Les trains supplémentaires n'ont pas trouvé leur public et la clientèle s'est divisée entre les trains, affaiblissant leur degré de couverture des coûts, qui avoisine même parfois les 10%, seulement, en 2024.

Or, il faut savoir que la Confédération n'entre pas en matière pour le financement des courses qui ne couvrent pas le 20% au minimum de leurs coûts. La totalité des frais liés à ces trains revient donc au Canton, qui les refacture au bassin concerné et impacte directement les communes.

Plusieurs variantes ont été étudiées par la DGMR et le MOB, sachant que le taux de couverture est bon entre Montreux et Chernex, puis il baisse jusqu'aux Avants, avant de s'effondrer entre les Avants et Château-d'Oex. Il en est de même dans l'autre sens. Le constat est tel que l'on remarque une baisse générale des utilisateurs entre 2022 et 2024. Ceci est d'autant plus surprenant que nous bénéficions maintenant de l'offre Mobilis.

La décision a donc été prise de supprimer deux trains le matin et deux le soir, la semaine à 06h30 et 07h30 et à 17h30 et 18h30 ainsi que 4 le week-end à 10h25, 12h32, 14h32 et 16h32, ceci dès le prochain changement d'horaire à la mi-décembre 2025.

Il n'y aura cependant pas d'impact sur les étudiants qui se rendent à Burier et pourront toujours prendre le train de 06h57.

La garantie a également été donnée sur le fait que des trains supplémentaires seront organisés durant le Festival international de Ballons.

La DGMR planche maintenant, sur une amélioration des rapports avec les TPF en vue d'une liaison directe avec Bulle, sans changement de train à Montbovon.

La Municipalité a encouragé ces démarches visant à satisfaire bon nombre de clients potentiels.

Fin des travaux au magasin de La Landi

La Municipalité tenait à informer le Conseil communal sur les travaux de rénovation du magasin de la Landi.

En août 2024, via le préavis no 15/2024, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit de CHF 690'000.00. pour la rénovation et mise en conformité du magasin de la Landi.

Les travaux ont été effectués à temps et ceci malgré plusieurs imprévus et changements. Grâce au suivi du responsable des travaux, constructions et urbanisme, les entreprises ont réussi à maintenir les délais et les budgets.

A ce jour, les comptes ont été soldés et la répartition des coûts entre la Commune et la Société Fenaco est terminée.

Le solde se présente de la manière suivante :

Crédit voté :	CHF	690'000.00
Crédit dépensé :	CHF	674'994.00
Solde positif :	CHF	15'006.00

Le magasin donne entière satisfaction au locataire de la Commune ainsi qu'à la clientèle. Le loyer a donc pu être réadapté selon accord.

La Municipalité.